

**AUTORISATION PARENTALE POUR L'USAGE DE PHOTOS, DE VIDEOS DANS LE CADRE
D'ACTIVITES PEDAGOGIQUES**

PARTIE A REMPLIR PAR L'ETABLISSEMENT

Etablissement : Collège Sainte Anne/Lycée La Providence

Année scolaire 2024 - 2025

Adresse : 14- 20 rue Henry Chalamet 26000 Valence

Le droit à l'image se fonde sur le principe de respect de la vie privée reconnu à toute personne et en particulier au mineur (article 9 du Code civil). Cela signifie que toute diffusion d'une image, d'une vidéo sans le consentement des représentants légaux du mineur est une atteinte à son droit à la vie privée.

Dans le cadre scolaire, le droit à l'image des élèves est géré par leurs parents ou tuteur. Afin de prévenir tout contentieux, la prise de vue d'élèves doit donc être précédée d'une demande d'autorisation écrite aux parents ou tuteur qui précise le cadre dans lequel l'image de leur enfant sera utilisée.

L'établissement scolaire susnommé vous demande l'autorisation d'utiliser des photos, des vidéos de votre enfant prises au cours d'activités pédagogiques (sorties scolaires, activités sportives, site internet, publications, reportages, journal de l'école...)

Ces photos, vidéos... pourront être diffusés à un public : (de parents d'élèves, interne ou externe à l'établissement)

PARTIE A REMPLIR PAR LES RESPONSABLE LEGAUX

Nous, soussignés ⁽¹⁾ **ET**

Responsables légaux de l'élève :

Nom : Prénom : Classe :

(2)

Déclarons autoriser l'établissement scolaire désigné ci-dessus à utiliser les enregistrements, photographies de notre enfant dans le cadre d'activités pédagogiques.

Déclarons refuser que notre enfant soit enregistré dans le cadre d'activités pédagogiques

Date : Signatures